

Extrait du Fédération des Organismes Sociaux CGT

<http://orgasociaux.cgt.fr/spip.php?article1355>

Déclaration commune dossier du GCM

- Nos Professions - Mutualité -

Date de mise en ligne : mercredi 28 novembre 2012

Fédération des Organismes Sociaux CGT

Vendredi 23 novembre 2012, une délégation, composée de la Fédération CGT des Organismes Sociaux, de l'Union départementale CGT des Bouches du Rhône et des syndicats CGT et UGICT CGT du grand Conseil de la mutualité, s'est rendue au siège de la FMF (Fédération Mutuelle de France), à la demande de son Président Jean Paul BENOIT.

Cette rencontre avait pour objectif de permettre d'avancer sur le dossier notamment par l'examen des propositions de réorganisation portées par les syndicats en présence des différents acteurs dont des Administrateurs et la Direction du Grand Conseil de la Mutualité représentée par P. Verdeau.

L'ordre du jour initialement prévu a dès le début de la séance été modifié unilatéralement par J.P. BENOIT, président de la FMF. Contre toute attente aucune volonté de concertation, ni d'engager un véritable dialogue social n'étaient à l'ordre du jour ! Bien au contraire, l'objet même de la réunion était pour la FMF, le Conseil d'Administration et la Direction du Grand Conseil de la Mutualité de réaffirmer une fois de plus :

- ▶ Que « seul le plan de redressement voté par le Conseil d'Administration du 11 septembre et conforté par l'assemblée générale du 15 octobre permettrait la poursuite de l'activité du GCM » ;
- ▶ Que « ce PSE prévoyait seulement 10 licenciements » !
- ▶ Que « sur les 340 professionnels de santé même si 23 médecins partaient, les centres de santé continueraient à exister » : « ils fonctionneront avec des médecins spécialistes » !
- ▶ Leur refus de toute suspension du PSE !

Ce fut une véritable « fin de non-recevoir » à un moratoire réclamé, bien au-delà des organisations syndicales, par des élus, les comités de soutien !

L'absence délibérée de toute volonté de dialoguer a conduit la délégation CGT à quitter la séance !

Cette attitude de total isolement de la part de la FMF, du Conseil d'Administration et de la Direction du Grand Conseil de la Mutualité, au regard de la mobilisation qui ne cesse de croître pour réclamer un moratoire et l'ouverture des négociations est totalement irresponsable et inacceptable !

Cette attitude compromet sérieusement toute perspective de procéder en concertation à une nécessaire réorganisation de l'entreprise mettant ainsi à profit les 6 mois de renouvellement de la période d'observation accordés par le Tribunal.

Cette attitude compromet l'emploi des salariés du GCM (110 licenciements et non 10 !).

Même la DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), en commission de suivi du PSE, a déclaré « d'arrêter de jouer sur les mots » ! En effet, des départs dits volontaires (faute de reclassement) constituent bien des licenciements ! Cette attitude compromet aussi l'accès à une médecine sociale et solidaire, de proximité, de secteur 1 (sans dépassement d'honoraires) pour 200 000 personnes dans les Bouches du Rhône !

En restant obstinément dans cette posture de refus de tout dialogue social, la FMF, le CA et la Direction du Grand Conseil de la Mutualité prennent l'entière responsabilité, en continuant à vouloir imposer leur PSE, de procéder au démantèlement du réseau mutualiste et donc de provoquer une véritable catastrophe sanitaire dans les Bouches du Rhône !

Déclaration commune dossier du GCM

C'est pourquoi, la CGT continuera à tout mettre en oeuvre, notamment en réinterpellant le Ministère de la Santé et des Affaires Sociales, garant de la santé publique pour tous, afin d'obtenir qu'au plus vite de véritables négociations s'engagent : il s'agit de pouvoir prendre en compte aussi les propositions de réorganisation et de développement des organisations syndicales permettant le maintien de tous les emplois et de l'ensemble des oeuvres mutualistes des Bouches du Rhône !

Le Syndicat CGT du Grand Conseil de la Mutualité Le Syndicat UGICT CGT du Grand Conseil de la Mutualité
L'Union Départementale CGT des Bouches du Rhône La Fédération CGT des Organismes Sociaux